



Formation & Conseil

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE | Fonctionnement

Le référent Harcèlement sexuel du CSE

Appréhender la mission de référent Harcèlement sexuel du CSE

Durée : 2 jours

Objectifs :

Connaître le cadre légal du référent harcèlement sexuel du CSE
Définir les missions et moyens du référent harcèlement sexuel du CSE

Programme :

1. Prévenir le risque de harcèlement sexuel et comportements sexistes
 - Connaître les obligations réglementaires (informer les salariés, désigner un référent, mentionner dans le règlement intérieur de l'entreprise)
 - Connaître les définitions du harcèlement sexuel et des comportements sexistes
 - Participer à la mise en place de la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 - Connaître la différence d'approche entre le droit pénal et le droit du travail
 - Mettre un terme à la situation de harcèlement
2. Réagir à une situation de harcèlement sexuel
 - Signaler des faits de harcèlement sexuel à l'employeur
 - Procéder à un premier échange avec l'auteur du signalement
 - Procéder à l'analyse des faits par la réalisation d'une enquête (l'enclenchement, les personnes à auditionner)
 - L'élaboration du rapport d'enquête et sa communication
 - La poursuite des relations de travail en cours d'enquête
3. Reconnaître un harcèlement sexuel
 - Savoir repérer les symptômes de stress

Public :

Référent Harcèlement sexuel du CSE

Pre-requis :

Aucun Prérequis nécessaire pour cette formation

Evaluation :

Quizz - Travaux Pratiques

Format :

Formation en Inter - France

Tarif :

720€ nets la session en Inter

Contact :

LICSEO

contact@licseo.com

06.03.31.14.96

En cas de situation de handicap, contactez-nous.



Formation & Conseil

- Savoir prendre en compte les indicateurs d'absentéisme et de relations sociales au travail
- Signaler des faits de harcèlement sexuel ou agissement sexiste à l'employeur
- 4. Identifier les agissements sexistes dans l'entreprise
- Savoir repérer les agissements sexistes : reconnaître les éléments constitutifs
- Savoir repérer les facteurs permettant de caractériser un agissement sexiste
- 5. Orienter la victime vers les services compétents
- 6. Accompagner la victime dans ses démarches juridiques
- Savoir protéger la victime contre le licenciement et contre toutes mesures discriminatoires
- Savoir accompagner la victime pour agir en justice devant le conseil des Prud'hommes/pénal